



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E64221

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2024

ÉDITÉ LE 03/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2005
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 05/01/2005
7 500

Raison sociale : BRUNEAU SARL

ZA LES ALLEUX
10 RUE DU SUROIT
22100 TADEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 480 096 932 RCS

Téléphone : 02 96 39 26 07
Portable :

Fax : 02 96 39 34 31

Siret : 480 096 932 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 501842100

Site Internet :

E-mail : sarl.bruneau.chauffage22@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010287107604

Responsabilité légale :

FROMONT GRÉGORY GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010287107604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	21/05/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/05/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.